

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 70019 Numéro SIREN : 329 095 905 Nom ou dénomination : A et G LENNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004354

21 JUIN 2021

AMIENS
80 - 02

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	16 275	10 276	5 999	401
Fonds commercial (1)	79 273		79 273	79 273
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	44 411	37 275	7 136	9 602
Constructions	301 585	212 325	89 260	84 560
Installations techniques, matériel et outillage industriels	909 410	834 181	75 230	106 790
Autres immobilisations corporelles	220 135	96 004	124 131	118 695
Immobilisations corporelles en cours				3 867
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200		200	2 280
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 571 289	1 190 061	381 228	405 468
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	221 716		221 716	246 097
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	544 250	127 157	417 093	403 142
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	216 452		216 452	363 354
Autres créances	97 025		97 025	46 461
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	881		881	454
Charges constatées d'avance (3)	21 174		21 174	16 457
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 101 498	127 157	974 341	1 075 964
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 672 787	1 317 218	1 355 570	1 481 432
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				12 203

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	564 720	564 720
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	56 472	56 472
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	396 988	396 988
Report à nouveau	-667 980	-571 819
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	74 769	-96 161
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	424 970	350 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	174 793	146 045
Emprunts et dettes financières diverses (3)	429 502	587 830
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 372
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 349	224 581
Dettes fiscales et sociales	176 955	171 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	930 600	1 131 232
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 355 570	1 481 432
(1) Dont à plus d'un an (a)	16 613	
(1) Dont à moins d'un an (a)	913 987	1 129 860
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	153 282	146 045
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	25 475	14 922	40 397	91 970
Production vendue (biens)	979 665	412 011	1 391 676	1 496 232
Production vendue (services)	233 746	589	234 334	202 500
Chiffre d'affaires net	1 238 886	427 521	1 666 407	1 790 702
Production stockée			23 189	91 180
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			820	808
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			36 347	14 766
Autres produits			7	106
Total produits d'exploitation (I)			1 726 770	1 897 563
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			6 900	18 394
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			247 792	385 214
Variations de stock			24 381	-73 735
Autres achats et charges externes (a)			703 863	701 822
Impôts, taxes et versements assimilés			49 984	35 302
Salaires et traitements			699 313	577 812
Charges sociales			189 932	155 506
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			96 277	87 353
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 017	123 004
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			10 242	380
Total charges d'exploitation (II)			2 038 701	2 011 052
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-311 931	-113 489
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10	91
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			10	91
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			8 931	5 237
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			8 931	5 237
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 920	-5 146
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-320 851	-118 635

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		7 787
Sur opérations en capital	410 747	29 250
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	410 747	37 037
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 675	7 134
Sur opérations en capital	12 451	7 429
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	15 126	14 563
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	395 621	22 474
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 137 527	1 934 691
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 062 758	2 030 852
BENEFICE OU PERTE	74 769	-96 161
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier	22 475	18 875
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & G LENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 355 570 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 74 769 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Logiciels: 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La gestion des stocks est réalisée sur un système ERP intégré.

Règles et méthodes comptables

Les stocks de produits finis et produits en cours sont évalués sur la base du prix de revient de production.

Le stock de matières premières est valorisé en fonction du cours de la base métal à la date de clôture déduction faite du coût de la transformation et de la perte sur chauffe.

Le stock de "tournures" est évalué au prix de reprise par les fournisseurs à la date de clôture.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 36 560 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Deux associés de la société ont consenti des abandons de comptes courants avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant global de 380 k€. Ce montant a été comptabilisé en produits exceptionnels.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	79 273			79 273
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 820	7 245	1 790	16 275
Immobilisations incorporelles	90 094	7 245	1 790	95 548
– Terrains	44 411			44 411
– Constructions sur sol propre	124 433			124 433
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	154 578	22 573		177 152
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	918 121	20 389	29 100	909 410
– Installations générales, agencements aménagements divers	46 664			46 664
– Matériel de transport	84 179	11 900	10 000	86 079
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 621	26 248	10 477	87 392
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	3 867		3 867	
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 447 874	81 111	53 444	1 475 541
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	2 280		2 080	200
Immobilisations financières	2 280		2 080	200
ACTIF IMMOBILISE	1 540 247	88 356	57 314	1 571 289

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 245	81 111		88 356
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 245	81 111		88 356
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		3 867		3 867
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 790	49 577	2 080	53 447
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 790	53 444	2 080	57 314

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	79 273
Total	79 273

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 419	1 647	1 790	10 276
Immobilisations incorporelles	10 419	1 647	1 790	10 276
– Terrains	34 808	2 467		37 275
– Constructions sur sol propre	121 651	251		121 902
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	72 801	17 622		90 423
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	811 331	41 579	18 729	834 181
– Installations générales, agencements aménagements divers	5 704	5 402		11 106
– Matériel de transport	40 365	13 579	10 000	43 943
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 700	13 731	10 477	40 954
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 124 360	94 631	39 206	1 179 785
ACTIF IMMOBILISE	1 134 779	96 277	40 996	1 190 061

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 334 851 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	216 452	216 452	
Autres	97 025	97 025	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 174	21 174	
Total	334 851	334 651	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS.FACT A ETABLIR	3 778
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	14 376
Total	18 154

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 564 720,00 euros décomposé en 3 120 titres d'une valeur nominale de 181,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 930 600 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	153 282	153 282		
– à plus de 1 an à l'origine	21 511	4 898	16 613	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 349	149 349		
Dettes fiscales et sociales	176 955	176 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	429 502	429 502		
Produits constatés d'avance				
Total	930 600	913 987	16 613	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	24 755			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 244			
(**) Dont envers les associés	429 502			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 281 455 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT NON PARVENUES	18 897
INTERETS COURUS.A PAYER	1 543
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	33 589
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	10 749
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	715
ETAT CHARGES A PAYER	995
FORMATION A PAYER	8 174
LOGEMENT A PAYER	3 077
APPRENTISSAGE A PAYER	4 632
CETIM A PAYER	758
Total	83 129

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVCE	21 174		
Total	21 174		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	977 902	412 011	1 389 913
Ventes de produits intermédiaires	1 763		1 763
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	227 637		227 637
Ventes de marchandises	25 475	14 922	40 397
Produits des activités annexes	6 109	589	6 697
TOTAL	1 238 886	427 521	1 666 407

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 746 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 83 976 euros

L'entité a souscrit un contrat auprès de GENERALI pour faire face à ses engagements au titre des indemnités de fin de carrière de ses salariés. Ce contrat présentait un solde de 1 414.59 € au 31/12/2017. Aucun versement complémentaire a été effectué sur l'exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A & G LENNE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	90 093	KE		KF	7 244	
CORPORELLES	Terrains						KG	44 410	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	124 433	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	154 578	KQ		KR	22 573	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	918 120	KT		KU	20 389	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	46 664	KW		KX		
		Matériel de transport*					KY	84 178	KZ		LA	11 900	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	71 620	LC		LD	26 248	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	3 866	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 447 873	LO		LP	81 110	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 280	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	2 280	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 540 247	0H		0J	88 355		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IX		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1 790	LW	95 548	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	44 410	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	124 433	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH	177 151	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	29 100	MK	909 410	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	46 664	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	10 000	MQ	86 078	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	10 477	MT	87 391	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	3 866	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III			IY	3 866	NG	49 577	NH	1 475 540	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations			I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			1Z		2E	2 080	2F	200	2G	
	TOTAL IV			1J		NJ	2 080	NK	200	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	3 866	0K	53 447	0L	1 571 289	0M		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A & G LENNE										Néant ☐ *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	10 419	PF	1 646	PG	1 790	PH	10 275						
Terrains			PI	34 808	PJ	2 466	PK		PL	37 274						
Constructions	Sur sol propre		PM	121 651	PN	251	PO		PQ	121 902						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	72 801	PW	17 622	PX		PY	90 423						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	811 330	QA	41 578	QB	18 729	QC	834 180						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	5 704	QE	5 402	QF		QG	11 106						
	Matériel de transport		QH	40 364	QI	13 578	QJ	10 000	QK	43 943						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 700	QM	13 731	QN	10 477	QO	40 954						
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL III			QU	1 124 360	QV	94 630	QW	39 206	QX	1 179 784						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 134 779	ØP	96 277	ØQ	40 996	ØR	1 190 060						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements TOTAL I		N9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations							SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A & G LENNE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	117 920	6P	10 017
	Sur comptes clients	6T	5 084	6U	780
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6V	5 084
	TOTAL III	7B	123 004	TY	10 017
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	123 004	UB	10 017
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	10 017	UF
		– financières	UG		UH
		– exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

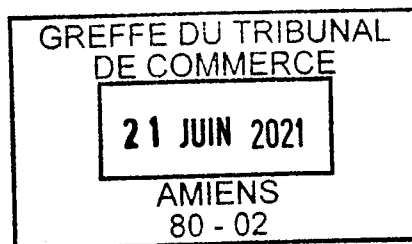
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A & G LENNE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	200	UV		UW	200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	216 451		216 451					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	36 560		36 560					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 089		19 089					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	41 376		41 376					
	Charges constatées d'avance			VS	21 173		21 173					
	TOTAUX			VT	334 850	VU	334 650	VV	200			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	153 282		153 282						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	21 511		4 898		16 613				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	149 348		149 348						
Personnel et comptes rattachés			8C	88 978		88 978						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	61 715		61 715						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 909		7 909						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 351		18 351						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	429 502		429 502						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	930 599	VZ	913 986		16 613				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	24 755	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	281 454			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 243	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr



A&G Lenne S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018
A&G Lenne S.A.S.
41 rue Voltaire 80570 Dargnies

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr

A&G Lenne S.A.S.

Siège social : 41 rue Voltaire 80570 Dargnies
Capital social : € 564 720

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Assemblée générale de la société A&G Lenne S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A&G Lenne S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

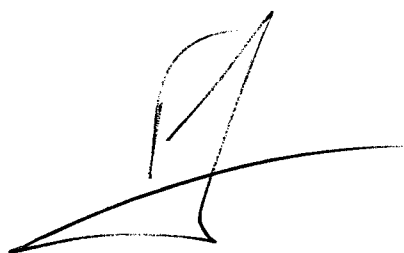
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 13 juin 2019

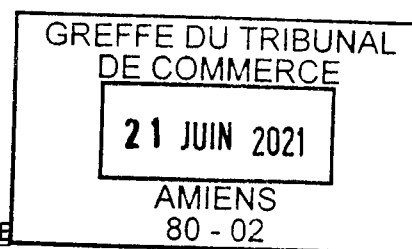
KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien Lefebvre', written over a horizontal line.

Fabien Lefebvre
Commissaire aux comptes

" A & G LENNE "
SAS au capital de 564.720 Euros
SIEGE SOCIAL : 80570 - DARGNIES
329.095.905 RCS AMIENS

==--==



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUIN 2019

Exercice clos le 31.12.2018

-Proposition d'affectation du résultat-

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du directoire, l'assemblée générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Origine

-Résultat de l'exercice : Bénéfice de 74.769,41 €

Affectation :

- A l'amortissement partiel des pertes antérieures qui se trouvent ainsi ramenées de – 667.979,57 euros à – 593.210,16 euros.

L'assemblée générale reconnaît, en outre, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices.

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité suivant assemblée générale ordinaire annuelle du 18 Juin 2019

A. & G. LENNE SAS
LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' shape.